



**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 septembre 2025, à 20 H 30, en session ordinaire, sous la présidence de Mr TEIXEIRA Francisco, Maire.

Etaient présents : Mr TEIXEIRA Francisco, Mme LE PAIH Nicole, Mr VAUTIER Gilbert, Mr COCHIN Jacky, Mr LEBOUVIER Yann, Mr KNAPIK Laurent, Mme CHAMPAGNE Marine, Mr PEIGNE Guillaume, Mr LEROY Rémy.

Absent excusé :

Mme LE PAIH Nicole a été élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

➤ Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2025

Pour délibération :

- Délibération relative au zonage pluvial
- Renouvellement parc éolien de chemin d'Ablis - Avenant

Pour Information :

- Points travaux
- Fêtes de fin d'année
- Questions diverses

**LE CONSEIL MUNICIPAL** :

Adoption du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Sur la demande de Monsieur le Maire, aucune remarque n'est formulée sur le compte rendu précédent Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **Délibération relative au zonage pluvial**

Délibération n°24/2025

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France (CCPEIDF), désignée comme coordonnateur du groupement de commande, a été mandatée pour encadrer et piloter la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales, incluant le zonage pluvial. Ce zonage a pour objectif de définir les modalités de gestion des eaux pluviales urbaines. Ils constituent des documents fondamentaux d'orientation, en lien direct avec les documents d'urbanisme, notamment les PLU(i), et participent à une meilleure planification de l'aménagement du territoire. Afin de garantir leur portée réglementaire, ce zonage doit être soumis à enquête publique. Cette procédure vise à informer le public, recueillir ses observations et assurer la transparence de la démarche, conformément aux exigences du Code de l'environnement. Elle permet également de sécuriser juridiquement les documents et de renforcer leur opposabilité. Dans ce cadre, le maire sollicite les membres du conseil municipal pour adopter une délibération afin d'acter le zonage pluvial sur le territoire de la commune de LETHUIN, avant enquête publique.

Après enquête publique, une délibération d'approbation et opposabilité aux documents d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité arrête le projet de zonage pluvial de la commune de LETHUIN tel que présenté.

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

## **Renouvellement parc éolien de chemin d'Ablis**

Délibération n°25/2025

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal l'objet de l'avenant de prorogation de la promesse de constitution de servitudes proposé par la société EDF power solutions pour l'utilisation et l'usage des chemins ruraux et de toute parcelle propriété de la commune visés par ladite promesse nécessaire au renouvellement du parc éolien de Chemin d'Ablis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer avec la société EDF power solution ou avec la société de projet appartenant à 100 % à EDF power solutions, l'avenant de prorogation de la constitution de servitudes présenté.

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

## **Questions diverses**

### **Fêtes de Noël pour les enfants**

Délibération n°26/2025

Le conseil municipal décide d'organiser pour Noël, une sortie pour les enfants de la commune âgés de 7 à 14 ans. Cette sortie se fera au Bloc à Chartres, le samedi 13 décembre 2025. Le transport sera assuré par un bus du SIVOS.

Pour les enfants de 3 à 6 ans, des entrées seront offertes pour Happy Land à Chartres. Ces entrées seront remises aux enfants à l'occasion d'un goûter.

Pour les enfants de moins de 3 ans, un jouet sera remis à l'occasion d'un goûter et en présence du Père Noël le dimanche 14 décembre 2025 à 15h00.

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

### **Colis fin d'année pour les ainés**

Délibérations n°27/2025

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de reconduire l'organisation d'un repas de Noël ainsi que l'achat de coffret de Noël pour les ainés de la commune âgés de 65 ans et plus.

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

### **Action sociale en faveur des agents territoriaux – année 2025**

Délibération n°28/2025

Le Maire rappelle que par délibération du 30 septembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de faire bénéficier ses agents de l'action sociale instituée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 par l'attribution de carte cadeau multi-enseignes.

Le Conseil Municipal décide pour l'année 2025, d'attribuer à chaque agent, quel que soit son grade ou sa durée le montant de 100 €uros par agent.

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

### **Travaux élagage**

Délibération n°29/2025

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré décide de procéder à l'élagage de plusieurs arbres situés sur la commune et dans le lieu-dit « Noir Epinay ».

L'entreprise ANERVEDEL a été retenue pour l'élagage de plusieurs arbres situés dans la commune de Léthuin et dans le lieu-dit « Noir Epinay » pour un montant de 2 600,00€ HT (3 120,00 € TTC)

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

### **Points sur les travaux :**

Les subventions accordées concernant l'aire de jeux ont été versées, ce qui correspond à un financement de 57 % du montant HT de la mise aux normes.

Les travaux électriques ont été réalisés à la suite des recommandations du bureau DEKRA.

Les travaux concernant l'église : le vitrail sera changé semaine 40. Une prise en charge par Groupama a été faite pour bris de glace.

Concernant la protection contre la foudre, un conducteur d'équipotentialité reliant la prise de terre paratonnerre à la prise électrique à l'aide d'un conducteur règlementaire. Ce dernier assure un raccordement entre l'installation paratonnerre et la terre

électrique afin de contrôler les risques d'amorçages, par différence de potentiel et les « remontées de terre » sur l'installation électrique.

Travaux installation pompe à chaleur mairie/salle communale : le désembuage des radiateurs et du circuit aura lieu le 21 octobre 2025. La fin des travaux est prévue le 4 octobre 2025 avec une mise en service le même jour.

Travaux peinture et isolation salle communale : avant le passage d'hydrofuge, le nettoyeur à haute pression a été passé afin de supprimer toutes les mousses et saletés accumulées sur les murs et fenêtres. A la suite de cette opération, il a été constaté des problèmes étanchéités.

Le Secrétaire de Séance  
Nicole LE PAIH

Le Maire,  
Francisco TEIXEIRA

